Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 018-211802053-20260623-DEL1523062026-DE

Code nomenclature ACTES : 7.6.2

VILLE DE SAINT-DOULCHARD

Département du C H E R
Arrondissement de B O U R G E S

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2026
DELIBERATION N° 15

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	NOMBRE DE PRÉSENTS	NOMBRE D'ABSENT	NOMBRE D'EXCUSÉS	NOMBRE DE VOTANTS
29	25	0	4	29

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil municipal au nombre de 25 s'est réuni en session ordinaire en Mairie, salle du Conseil municipal, après convocation le 17 juin 2026 et affichage le 17 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Richard BOUDET, Maire.

PRÉSENTS :
M. Richard BOUDET - M. Urbain NTARUNDENGA - Christian RAUCAZ - Valérie CHAPAT - Dominique GILLET - Sophie DOS SANTOS - Bruno MARTINS - Caroline BARDEICHE - Pierre GUILLET - Marie France CAILLET - Thierry VALLÉE - Hervé POMMIER - Véronique DOLEANS - Philippe SAVANI - Laurent ROUSSAT - Virginie LEFIEVRE - Sébastien LOISEAU - Marie DUBOIS-MARTEAU - Christine MALAPERT - Nicolas GROELLY - Mélanie CELEGATO - Kevin HUREAUX - Alain MOREAU - Valérie CHANTEFORT - Dominique TELLIEZ.

EXCUSÉES :
- Mme Marylène BARACHET (pouvoir à M. Richard BOUDET)
- Mme Sylvie LITZLER (pouvoir à M. Urbain NTARUNDENGA)
- Mme Isabelle LIMOUSIN (pouvoir à M. Dominique GILLET)
- Mme Mélina FAUCHER (pouvoir à Mme Valérie CHAPAT)

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Dominique GILLET a été élu secrétaire.

15 - SIGNATURE DE PLANS DE FINANCEMENT AVEC LE SDE 18 AUTORISANT LA RENOVATION DES LUMINAIRES PAR UN REMPLACEMENT DE MATERIEL A LED

Monsieur GILLET s'exprime en ces termes :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5212-26,

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher,

Vu la délibération de la commune en date du 25 mars 2009 transférant au SDE 18 la compétence éclairage public,

Considérant que la commune doit réaliser des travaux de rénovation des luminaires par un remplacement de matériel à LED dans les rues suivantes :

- Rue Dominique Doucet
- Allée du Patureau
- Rue Neuve
- Rue des Billoneries
- Allée de la Vallée
- Rue du Clos des Sceaux
- Rue de la Vallée
- Route d'Orléans
- Rue des Coupances
- Allée du Château
- Allée de la Ferme
- Allée de la Grange
- Chaussée de l'étang
- Avenue des Près le Roi
- Rue des Rivages
- Route de Berry Bouy
- Rue de l'Ancienne Gare

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 018-211802053-20260623-DEL1523062026-DE

Considérant que la commune est adhérente au Syndicat Départemental d'Energie du Cher (SDE 18) à qui elle a transféré la compétence éclairage public ;

Considérant que la commune conserve le pouvoir décisionnel sur les travaux à réaliser par le SDE 18 et sur le choix du matériel, il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer les plans de financement prévisionnels d'éclairage public présentés par le SDE 18 ;

Considérant que le montage financier des travaux est estimé de la façon suivante :

Localisation des travaux	Nature des travaux	Estimatif des travaux en € HT	Participation SDE 18	Montant participation de la commune
29 points lumineux - Diverses rues	Remplacement matériel LED PLAN REVE	29 394.40 €	23 515.52 €	5 878.88 €
158 points lumineux - Diverses rues	Remplacement matériel LED HORS PLAN REVE	165 385.79 €	82 692.89 €	82 692.89 €

Le montant définitif de la participation financière de la commune sera calculé en fonction du montant réellement acquitté par le SDE 18.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver le montage financier tel que défini ci-dessus,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer les plans de financement prévisionnels proposés par le SDE 18 autorisant la rénovation des luminaires par un remplacement de matériel à LED dans les rues susmentionnées,
- Dire que les crédits nécessaires figurent au budget de la commune (en subvention d'équipement au compte 2041581), sachant que le montant définitif de la participation financière de la commune sera calculé en fonction du montant réellement acquitté par le SDE 18.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le montage financier tel que défini ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les plans de financement prévisionnels proposés par le SDE 18 autorisant la rénovation des luminaires par un remplacement de matériel à LED dans les rues susmentionnées,
- Dit que les crédits nécessaires figurent au budget de la commune (en subvention d'équipement au compte 2041581), sachant que le montant définitif de la participation financière de la commune sera calculé en fonction du montant réellement acquitté par le SDE 18.

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 018-211802053-20260623-DEL1523062026-DE

Fait à Saint-Doulchard, le 26 JUIN 2026

Le secrétaire de séance,

Dominique GILLET

Le Maire,

MAIRIE DE St DOULCHARD (Cher)

Richard BOUDET

Acte rendu exécutoire
Date de mise en ligne :
26 JUIN 2026

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://www.telerecours.fr.